



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel de surveillance

Question écrite n° 41686

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le bilan de la mise en place des assistants d'éducation, censés se substituer à la fois aux MI-SE et aux aides éducateurs. Dans un premier temps, il déplore que sur les 22 000 assistants engagés, seuls 6 000 aient été affectés aux établissements d'enseignement du premier degré et que seulement 60 % d'étudiants aient été recrutés. En outre, on peut s'interroger sur la précarité des contrats signés par ces personnels. Il s'agit, en effet, dans la plupart des cas, de contrats d'un an, voire de dix mois, qui ne participent pas à la stabilisation de cette profession. On peut également regretter que la formation des auxiliaires de vie scolaire (AVS) n'ait pas été mise en place, contrairement aux engagements pris. Enfin, le dispositif n'a pas permis de résoudre les difficultés de recrutement dans les zones rurales ou éloignées des centres universitaires, objectif pourtant affiché par le ministère. Au vu de ce bilan peu flatteur, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend rouvrir le dossier de la création d'emplois statutaires répondant aux missions assurées par les MI-SE et les aides éducateurs.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2004 confirme la priorité donnée à l'éducation, la progression réelle du budget de l'enseignement scolaire étant de 2,8 % par rapport à 2003. Pour répondre aux besoins des établissements scolaires du premier comme du second degré, la loi de finances pour 2004 a prévu, d'une part, la consolidation au 1er janvier 2004 de la création de 20 000 postes d'assistant d'éducation au titre de l'année scolaire 2003/2004 dont 9 000 assistants d'éducation au titre du remplacement des MI/SE et, d'autre part, la création de 13 000 postes d'assistant d'éducation à la rentrée 2004 dont 9 000 assistants d'éducation au titre du remplacement des MI/SE. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pourra donc effectuer de nouveaux recrutements d'assistants d'éducation à compter de septembre 2004. Ces recrutements permettront de couvrir les fonctions essentielles actuellement assurées par les maîtres d'internat-surveillants d'externat et les aides-éducateurs (notamment l'aide aux élèves handicapés, la surveillance, la maintenance informatique). Cet effort budgétaire témoigne de la résolution à maintenir un nombre important de jeunes adultes dans des établissements scolaires, pour contribuer à une meilleure éducation et un meilleur encadrement des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41686

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4379

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7168